



# STRATEGIE DE LABELLISATION

# PLAN TERRITORIAL 2022 NOTE DE CADRAGE FEDERATION FRANÇAISE DE BOWLING et Sport de QUILLES

#### 1 - ELEMENTS DE CONTEXTE

Rappel :2019 a été l'année de la mise en place d'une nouvelle gouvernance du sport. Désormais, la distribution d'une partie des subventions destinées aux associations sportives se fait sur la base des projets sportifs présentés par les fédérations. Née le 24 avril 2019, le groupement d'intérêt public (GIP), Agence nationale du sport (ANS) a repris les missions qui étaient dévolues au Centre National pour le Développement du Sport (CNDS) qui n'existe plus. Tout en restant l'agent comptable des subventions, l'agence confie aux fédérations sportives les fonctions d'instruction et de sélection des projets associatifs à soutenir en lien avec les priorités fédérales de développement.

Cette note d'orientation reprend les directives inscrites dans la note « Politique de l'agence en faveur des Projets Sportifs Fédéraux(PSF) et des stratégies de labellisation pour l'année 2022 » (Note n°2022-DFT-02 du 18 février 2022.

L'objet des PSF est de renforcer les liens entre les fédérations et les structures locales et d'augmenter le nombre de **pratiquants de 3 millions d'ici Paris 2024.** 

Pour ce faire, il est notamment demandé, cette année encore, aux fédérations de satisfaire à des **critères d'intérêt général** permettant de garantir la pratique du sport pour tous les publics, à tous les âges de la vie et sur tous les territoires et de privilégier les actions visant à corriger les **inégalités sociales et territoriales**.((Développement de programmes SPORT SANTE et SPORT EDUCATION, actions en direction de la pratique féminine et des personnes en situation de handicap, les actions renforçant la lutte contre les dérives et les violences dans le sport)

Ces actions devront s'inscrire en cohérence avec le contrat d'engagement républicain signé par le président de la FFBSQ.

Dans le cadre de la répartition des crédits, les fédérations doivent avoir une attention particulière aux **crédits réservés aux clubs**, à la structuration des différents échelons et des demandes émanant des territoires d'Outre-mer.

Les territoires suivants restent sur le fonctionnement précédent et ce sont les collectivités ou services déconcentrés de l'Etat qui ont en charge la distribution des subventions aux associations sportives : Corse, Nouvelle Calédonie, Polynésie Française, Saint Pierre et Miquelon, Wallis et Futuna.

#### 2 - STRATEGIE ET PRIORITES FEDERALES 2022

La Fédération Française BSQ a souhaité responsabiliser l'ensemble de ses acteurs territoriaux, en les invitant dès 2021 à décliner au niveau de leur territoire, les objectifs de développement nationaux dans le cadre du projet sportif fédéral (PSF). Ce PSF 2022 traduit les orientations stratégiques du développement fédéral, à l'horizon 2024 dans une logique de développement des pratiques pour tous et de responsabilités sociales et environnementales pour l'ensemble du territoire métropolitain et ultramarin.

Ces orientations qui se font l'écho de celles émises par l'ANS s'articulent pour nos disciplines Bowling et sports de quilles autour de 4 axes majeurs :

- Un Axe de structuration des ligues et des comités départementaux pour plus d'efficacité, dont la digitalisation , avec une articulation « stratégie nationale/déclinaison territoriales »
- Un Axe de développement en direction des jeunes et des scolaires
- Un Axe de développement de la filière sportive et de l'accession au Haut Niveau
- Un Axe promotion du sport en direction des publics cibles (femmes , personnes en situation de Handicap et Sport Santé)

Et 8 objectifs principaux qui s'articulent autour de ces axes pour constituer le projet sportif fédéral de développement territorial 2021

- Un objectif accès à la pratique compétitive et détection des jeunes
- Un objectif découverte de la pratique du Bowling et des Quilles et accueil de nouveaux pratiquants
- Un objectif Sport à l'école : Bowling et quilles scolaire
- Un objectif pratique du para-bowling et para-quilles
- Un objectif féminisation de la pratique
- Un objectif formation des encadrants et des dirigeants
- Un objectif sport santé et sport sur ordonnance
- Un objectif de développement de l'éthique et de la citoyenneté

Pour 2022, la **part territoriale** déléguée par l'ANS à la Fédération française de Bowling et Sport de Quilles, représente une enveloppe financière correspondant au montant de la Part Territoriale 2022 dont a bénéficié le réseau FFBSQ hors **l'enveloppe d'aide à l'emploi et à l'apprentissage** qui continue à être gérée par les services déconcentrés de l'Etat.

A ce titre, les ligues, comités départementaux et les clubs sont invités à se rapprocher de leur service déconcentré pour bénéficier de ces aides dans une perspective de création ou de consolidation d'emploi.

S'agissant de l'enveloppe financière « Part Territoriale » celle-ci doit permettre, en toute transparence, selon une procédure et des modalités précisées plus loin, d'accompagner la mise en œuvre sur l'ensemble du territoire du projet de développement de la Fédération Française de Bowling et Sport de Quilles.

#### NB:

- La part réservée aux clubs devra être d'au moins 50% des crédits PSF (projets sportifs fédéraux)
- Les clubs situés en QPV et ZRR feront l'objet d'une attention particulière dans l'attribution des crédits
- Concernant les clubs ultramarins, les crédits attribués pourront financer des projets intégrant des frais de déplacement.
- Aucune subvention ne pourra être versée à une association qui n'aurait pas souscrit au CONTRAT D'ENGAGEMENT REPUBLICAIN

# **ORIENTATIONS POUR LES CD**

#### **❖ AXE 1 : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE**

# Objectif 1.1 : Accès à la pratique et détection des jeunes

Opérations retenues

- Organiser des circuits de compétitions individuelles jeunes U8 à U12
- Organiser des compétitions par équipes
  - Exemple : Organisation d'un trophée inter écoles de Bowling ou championnat départemental par équipe.
  - o Organiser des regroupements des jeunes pour optimisation de l'entrainement

# Objectif 1.2 : Découverte de la pratique du Bowling et des quilles et accueil de nouveaux pratiquants

Opérations retenues ;

- Journées découvertes du Bowling et Quilles pour tous
- Actions de promotion du Bowling et Quilles dans les zones spécifiques QPV et ZRR et avec des associations comme, par exemple, "Rebonds ou UNICITES"

## Objectif 1.3 : Sport à l'école Bowling et quilles scolaire

Opérations retenues

- Promotion du projet national : Prendre contact avec le DSDEN, favoriser la formation des CPC , prêter le matériel pédagogique aux établissements scolaires , favoriser l'organisation des séances de fin de cycle.
- Achat de matériel pour promouvoir la pratique du Bowling dans les établissements scolaires (Sac pédagogique scolaire) et suivi de l'utilisation du matériel.
- Développement de l'activité auprès du public scolaire
  - Exemple: Organisation de rencontres inter-établissements ou interclasses, aides financières ponctuelles, conventions avec les fédérations USEP, UNSS, UGSEL, soutien des clubs pour faciliter la <u>passerelle du scolaire au club</u>.

#### Objectif 1.4: Pratique du para-Bowling et Quilles

Opérations retenues

- ➤ Développement des opérations de découverte du Bowling et des quilles pour le public en situation de handicap
  - Exemple : Opération à destination des centres de rééducation et foyers de vie proches des Bowlings ou quillets,
- Recensement des pratiquants et des lieux de pratique accessibles au public en situation de handicap
  - Exemple : Favoriser la création de sections Para-Bowling ou para- quilles dans les clubs, soutien à la communication externe en direction des publics concernés, faire inscrire les clubs au Handiguide
  - ° Favoriser la formation des enseignants des clubs à l'accueil de personnes en situation de handicap

#### Objectif 1.5 : Féminisation de la pratique

Opérations retenues

- Stimuler la vie sportive féminine dans le département
  - Exemple : En organisant des rencontres individuelles, par équipe et des opérations à l'intention du public féminin : Journées portes ouvertes, journées « amène une copine », journée famille mère fille

#### ❖ AXE 2 PROMOTION DU SPORT SANTE

## **Objectif 2.1 : Sport santé et sport sur ordonnance**

Opérations retenues

- Promotion et développement de l'activité Bowling ou quilles sur ordonnance
- Bienfaits du Bowling sur la santé et les bien être des personnes pratiquantes
  - Exemple : Organisation d'une journée d'initiation pour des personnes en traitement ou en post traitement du cancer et faire participer les clubs à octobre Rose en organisant un évènement les regroupant
  - S'intégrer dans des journées de promotion Sport Santé proposées par le département

# 3 - BILAN DES ACTIONS ET INDICATEURS DE SUIVI

Il revient aux ligues de s'assurer de la réalité des actions menées par les clubs qu'ils ont proposé de soutenir. Ils devront, à ce titre, récupérer, dans les six mois suivant la réalisation des actions, les comptes rendus des actions financées (via le formulaire CERFA 15059\*02), signés par les présidents ou toutes personnes habilitées et les transmettre à la fédération, accompagnés d'un fichier Excel indiquant que l'action réalisée répond bien à leurs attentes.

D'autre part, il revient à la fédération de s'assurer de la réalité des actions **des territoires** (ligues, Comités départementaux ) qu'elle aura proposé de soutenir.

A ce titre, **les territoires** devront transmettre, à la fédération, **dans les six mois suivant la réalisation** des actions, les comptes rendus des actions financées (via le formulaire CERFA 15059\*02), signés par les présidents ainsi qu'un tableau de bord faisant état de l'évolution des indicateurs de suivi évoqués plus bas.

De son côté après analyse, la fédération transmettra, l'ensemble des comptes rendus à l'Agence nationale du sport, accompagné d'un fichier Excel indiquant que les actions réalisées répondent bien à leurs attentes.

Projets - Actions	Indicateur de suivi	
AXE 1 : DEVELOPPEMENT DE LA PRATIQUE		
Objectif 1.1 : Accès et détection des jeunes		
Structuration et pilotage du territoire	Nbr de réunions organisées	
Assurer le suivi des écoles de bowling ou quilles labellisées	Nbr d'école de Bowling labellisées en hausse	
Opérations de détection des meilleurs jeunes U8 – U14	Nbr de jeunes accueillis par opération de détection	
Organiser des circuits de compétitions individuelles jeunes U8	Nbr de tournois organisés	
à U14	Nbr de jeunes ayant participé	
Organiser des compétitions par équipes	Nbr de compétitons et nbr de participants	
Aménagement de créneaux horaires et d'une zone de jeu	Surface dédiée à l'entrainement spécifique et	
réservée à l'entrainement des jeunes	nombre de créneaux horaires réservés par semaine	
Organiser une ou plusieurs journées/séances d'animation à	Nbr de journée et nombre de jeunes des écoles de	
destination des jeunes de l'école de Bowling ou Quilles	Bowling ou quilles scolaires.	
Objectif 1.2 : Découverte de la pratique du Bowling ,des quilles et accueil de nouveaux pratiquants		
Promouvoir l'accueil de nouveaux Bowlers	Nombre d'actions organisées dans un bowling	
Journées découvertes du Bowling ou Quilles pour tous pour	Nombre d'actions organisées	
tous		
Actions de promotion du Bowling dans les zones spécifiques	Nombre d'actions organisées sur zones concernées	
QPV et ZRR et avec des associations comme Premiers de		
cordée		
Journée portes ouvertes dans un Bowling	Au moins une journée par an	
Création de demi-journée "Anniversaire au Bowling" à	Passerelle réussie: 5% des participants sont	
destination principalement des non-pratiquants	licenciés	
Objectif 1.3 : Sport à l'école & Bowling ou quilles scolaire		
Coordination et promotion du bowling ou quilles scolaire sur le	Une équipe identifiée dédiée au développement du	
territoire	Bowling ou quilles scolaire	
Formation des acteurs impliqués dans le milieu scolaire	Au moins une formation par an organisée	

Achat de matériel pour promouvoir la pratique du Bowling dans	Achat par les Comités Départementaux du matériel	
les établissements scolaires (Sac pédagogique scolaire) et	pour prêt aux écoles primaires en fonction des	
suivi de l'utilisation du matériel.	besoins identifiés	
Développement de l'activité auprès du public scolaire	Nombre de classes et d'élèves participant	
Accueil de journée pour les scolaires	Accueil d'au moins une journée par an par club d'une classe proche du bowling	
Organisation des journées de fin de cycle et mise en œuvre de	Au moins une journée Passerelle organisée par	
la passerelle vers le club	classe accueillie et nombre de licences scolaires gratuites délivrées	
Objectif 1.4 : Pratique du para-Bowling		
Soutien du plan national de formation des enseignants sur la	Formation à la thématique du Para-bowling d'un	
thématique du para-Bowling en relation avec les fédérations spécifiques FFH et FFSA	enseignant de l'ETR chaque année	
Mise en place d'un référent "Pratique Para-Bowling et quilles »	Nomination d'un référent "Para-bowling et quilles" par chacune des ligues régionales	
Développement des opérations de découvertes du Bowling et	Nombre de journées de découverte organisées sur	
quilles pour le public en situation de handicap	le territoire	
Recensement des pratiquants et des lieux de pratique	Nombre de clubs inscrits sur le Handiguide des	
accessibles au public en situation de handicap	sports et nombre d'actions de recensement mises en place	
Journées d'initiation au Bowling et quilles pour les personnes	Nombre de journées d'initiation au Bowling et	
en situation de handicap	Quilles organisées	
Promouvoir la pratique compétitive des joueurs en situation de handicap	Nombre de compétitions organisées au plan local	
Achat de matériel de Bowling spécifique à la pratique du public	Achat du matériel nécessaire au jeu de Bowling	
en situation de handicap	pour le public en situation de handicap et mis à	
	disposition en fonction des besoins identifiés	
Formation des enseignants à l'encadrement de séances pour le public en situation de handicap	Nombre d'enseignants formés à la thématique au sein du club	
Objectif 1.5 : Féminisation de la pratique		
Stimuler la vie sportive féminine du territoire ou département	Organisation de plusieurs compétitions féminines par classe d'âge et intergénérationnelle	
Journées Bowling et Quilles dédiées au public féminin	Organisation d'au moins une journée spécifique "Découverte du Bowling ou Quilles, pour les femmes et jeunes filles"	
Objectif 1.6 : Formation		
Formations pour les entraineurs	Nombre de formations organisées	
	Nombre d'entraineurs inscrits et ayant participé	
Formation des bénévoles de clubs	Au moins une formation de bénévoles organisée par an par la ligue	
Formations des dirigeants et du personnel des bowling de la ligue et des CD	Nombre de formation organisées Nombre de présents	
AXE 2 : PROMOTION DU SPORT SANTE		
Objectif 2.1 : Sport santé et sport sur ordonnance		
Promotion et développement de l'activité bowling ou quilles sur ordonnance	Nombre d'opérations mises en place	
Bienfaits du Bowling et quilles sur la santé et les bien être des personnes pratiquantes	Nombre de personnes ayant bénéficié du dispositif	
AXE 3 : DEVELOPPEMENT DE L'ETHIQUE ET DE LA CITOYENNETE		
Objectif 3.1 : Programme Ethique		
Sensibilisation des pratiquants aux enjeux du respect de l'éthique et de la citoyenneté (par l'action et la formation)	Nombre et nature des actions organisées	
Tetriique et de la citoyennete (pai l'action et la formation)		

#### 4 - LES ACTEURS DU DISPOSITIF D'INSTRUCTION DES DOSSIERS

#### Le COPIL fédéral

Mis en place par la fédération au niveau national. Il est présidé par un représentant du président de la fédération.

#### > Composition

- Le représentant du président de la Fédération française
- o La représentante de la commission Ethique et Déontologie
- o 2 représentants des ligues régionales
- 2 représentants des Comité Départementaux sur proposition des liques
- o 2 représentants des clubs sur candidatures, choisis par le président de la FFBSQ
- o La DTN et les 2 Conseillers techniques d'Etat

#### ➤ Rôle:

- Il est chargé de piloter le dispositif en relation avec l'Agence Nationale du Sport.
- Il définit, annuellement, une note qui décline le projet sportif fédéral horizon 2024 et définit les priorités de mise en œuvre pour l'année concernée
- o II définit les procédures, le calendrier et les outils de mise en œuvre du dispositif
- Il définit, au regard des crédits qui lui sont délégués par l'Agence Nationale du Sport, les enveloppes affectées à chaque territoire
- o II instruit les projets qui lui sont proposés par les territoires
- Il reçoit, des territoires, les propositions d'aide financière à apporter aux projets des clubs retenus
- Il transmet à l'Agence Nationale du Sport, l'ensemble des propositions d'accompagnement financier des projets des clubs et territoires

#### Le COPIL territorial

Mis en place par la lique au niveau territorial. Il est présidé par le président de la lique.

#### > Rôle:

- o II est chargé de piloter le dispositif sur le plan territorial en relation avec le COPIL fédéral
- o II instruit les projets qui lui sont proposés par les Comités Départementaux et les clubs
- Il transmet au COPIL fédéral l'ensemble des propositions d'accompagnement financier des projets de clubs

#### Instruction d'un dossier : Vérifier la présence des pièces suivantes :

- Le compte rendu financier de subvention 2021
- le formulaire demande de subvention 2022 intégralement complété
- RIB de l'association

5 - CALENDRIER & TEMPS FORTS Lancement de la communication sur Communication par mail aux Clubs, la campagne Comités, Ligues. 16 mars 2022 Envoi de la note de cadrage Date de lancement de la campagne de 16 MARS 2022 **Labellisation 2021** Dépôt des dossiers de demande de Il est important de retourner vos dossiers 4er avril – 14 mai subvention dans les structures avant la date du 14 mai 2022. 2022 concernées Passé cette date, il ne sera plus possible de 16 mai 2022 demander une subvention dans le cadre de Fermeture du dépôt des dossiers la campagne de labellisation 2022 Phase d'instruction administrative 17 mai au 10 juin Etude et avis sur les dossiers par les ligues des dossiers par les Liques 2022 Phase d'instruction administrative Etude et avis sur tous les dossiers 13 /17 juin 2022 des dossiers par la fédération Réunion de la commission technique Validation des projets avant proposition à 21 juin 2022 fédérale Labellisation l'Agence Nationale du Sport Transmission de la proposition de Aucun dossier ne pourra être transmis après répartition à l'Agence Nationale du 22 juin 2022 cette date. **Sport** Mise en paiement des subventions et L'envoi des notifications d'accord et de Été 2022 envoi des notifications par l'Agence refus ainsi que le versement des Nationale du Sport subventions sera effectué par la FFBSQ Evaluation par la fédération des Septembre 2022 actions subventionnées

#### LES MODALITES DE DEMANDE ET D'ATTRIBUTION DES AIDES

#### Dépôt des dossiers de demande de subventions PSF

- Chaque entité demandeuse doit présenter un maximum de 3 actions pour les clubs, de 2 actions pour les CD et de 3 actions pour les ligues.
- Les actions sont déposées impérativement dans les opérations listées ci-dessus. Une action peut comporter une ou plusieurs dépense(s), mais sur une seule fiche. (Fiche action)
- La description de chacune des actions devra faire apparaître les moyens spécifiques consacrés à sa réalisation : logistique, l'encadrement, les actions, la promotion, les résultats attendus...

Le **seuil maximum d'aide** fixé pour une structure est de :

Pour les Ligues : 50 %Pour les CD : 50 %Pour les Clubs : 50 %

#### Suivi et instruction des demandes Labellisation

- Pour les <u>ligues</u>, le suivi et l'instruction des dossiers se fait par la direction Technique Nationale de la Fédération auprès de Pascale SONCOURT, Lauriane CÉLIÉ et Patrice SERRADEIL
- Pour les comités départementaux et les clubs, l'instruction des dossiers se fait par l'intermédiaire de la ligue qui affectera une personne dédiée à la campagne de labellisation et qui travaillera en coordination avec Lauriane CÉLIÉ
  - Durant la période de candidature, les COPIL territoriaux instruiront l'ensemble des demandes des CD et clubs de leur territoire
  - Le COPIL Fédéral se réunira pour étudier l'ensemble des demandes de subventions de labellisation afin de déterminer et d'arrêter la décision et le montant de l'aide qu'il transmettra ensuite à l'ANS. Cette dernière finalisera la procédure et versera les aides correspondantes aux différents bénéficiaires.

#### Bilan & évaluation des actions subventionnées

Il appartient à la fédération de s'assurer de la réalisation des actions et du bon usage des subventions attribuées.

Les associations et structures territoriales devront, dans les six mois suivant la réalisation des actions, ou, au plus tard, le 30 juin de l'année N+1, fournir les comptes rendus des actions financées (via le formulaire CERFA 15059\*02, constituant la base du compte-rendu de subvention actuellement en vigueur) signés par les présidents ou toutes personnes habilitées.

Cette procédure est également valable pour les associations qui ne renouvelleraient pas leur demande de subvention en année N+1.

Après analyse, la fédération transmettra l'ensemble des comptes rendus à l'ANS. Dans l'hypothèse où la ou les action(s) pour la(les)quelle(s) une structure a reçu une subvention n'aurai(en)t pas été réalisée(s) ou l'aurai(en)t été dans un objet autre que celui développé dans la demande de subvention; l'Agence Nationale du Sport procédera à une demande de reversement de la somme.

La fédération peut demander des pièces complémentaires en fonction de ses priorités fédérales et dispositifs particuliers (système de labellisation des clubs, ...) : revue de presse, reportage photo / vidéo, bilan plus spécifique par orientation, ...

#### **Contacts**

#### Au niveau de la fédération

Coordination Générale + suivi des Liques: Lauriane CÉLIÉ Conseillère technique nationale

• Au niveau régional (pour les Comités Départementaux et les clubs) Le président ou la présidente de lique

La coordination et l'accompagnement des dossiers de Labellisation des comités départementaux et des clubs se fait directement auprès de la ligue

**FOIRE AUX QUESTIONS (FAQ)** 

QUESTIONS	REPONSES	
Comment effectuer sa demande de subvention?	Renseigner le CERFA ci joint	
Comment être certain que son dossier sera bien transmis à la fédération ?	Un accusé de réception sera envoyé dès réception du dossier	
Comment construire son dossier de demande de subvention?	Un seul dossier par structure peut être déposé. Un <u>dossier</u> peut contenir plusieurs <u>actions</u> .  L'ajout d'action(s) sera possible tant que le dossier n'aura pas été définitivement transmis à la fédération via la ligue	
Combien d'actions peut-on déposer dans son dossier de demande de subvention?	Chaque type de structure est limité en nombre d'actions à déposer :  • Pour les ligues : 3 actions au maximum  • Pour les comités départementaux : 2 actions au maximum  • Pour les clubs : 3 actions au maximum	
Existe-t-il un seuil minimal de financement fixé par l'Agence Nationale du Sport ?	Le seuil minimal d'aide financière pour un bénéficiaire s'élève à 1 500€ (seuil abaissé à 1 000€ pour les structures dont le siège social se situe en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) ou dans une commune inscrite dans un contrat de ruralité ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR)  De plus, la subvention Labellisation attribuée n'excèdera pas 50% du coût total du projet.  Par conséquent, cela signifie que le total des coûts des actions présentées doit être au	
Quels sont les éléments et documents à fournir obligatoirement lors du dépôt des demandes de subvention ?	<ul> <li>minimum de 3 000 €. On peut proposer 3 actions à 500 €</li> <li>Numéro d'inscription au Répertoire National des Associations</li> <li>Numéro de SIRET de l'association</li> <li>Statuts</li> <li>Liste des dirigeants</li> </ul>	
En cas de problème ou de questions relatives au dossier de demande de subvention, quelles sont les modalités prévues ?	Des interlocuteurs fédéraux sont identifiés pour apporter les réponses aux questionnements des ligues, comités et clubs.  Les questions seront à formuler par mail à pascale-soncourt.dtn@ffbsq.org  Les ligues ont également un rôle d'accompagnement de par leur connaissance du contexte et des enjeux territoriaux:  • Diffusion de l'information relative à cette campagne de labellisation 2021  • Orientation sur des actions en lien avec les thématiques retenues dans le projet de ligue  • Avis sur les dossiers déposés	